



Sursis mise à l'épreuve et indemnisation des victimes

Par **Antonin74**, le **23/04/2019** à **09:03**

Bonjour,rrnrnJ'ai été condamné par un tribunal correctionnel en juin 2016 à 6 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant 2 ans assorti d'une obligation de travailler et d'indemniser les victimes (environ 1.500 euros). J'ai été suivi par un JAP pendant ces deux années, j'ai commencé à indemniser les victimes dès le début de ma mise à l'épreuve en juillet 2016 et réglé l'intégralité des sommes dues aux victimes avant la fin de mon SME en juin 2018.rrnrnOr, entre-temps, les victimes ont saisi le FGTI/Sarvi qui aujourd'hui se retourne vers moi pour me réclamer 30 % d'intérêts.rrnrnMa question est : ayant payé les victimes pendant ma période de SME (une partie directement aux victimes, l'autre par l'intermédiaire du SARVI après saisie de celui-ci), cet organisme est-il en droit de me réclamer ces 30 % d'intérêt ?rrnrnCordialement.

Par **Antonin74**, le **23/04/2019** à **14:00**

Bonjour,rrnrnJe vous relance car je n'ai pas eu de réponse à ma question...rrnrnaidez-moi Svp!rrnrnJ'ai indemnisé les victimes mais je suis toujours harcelé par le FGTI-SARVI....rrnrnCordialement